Il ressort d'une étude Eurostat[1] que seulement 27,3 % des élèves belges de 1er cycle apprennent deux ou plusieurs langues étrangères.

Notre pays est largement dépassé par des pays comme le Luxembourg (100%), la Finlande (98,4%), le Portugal (86,8%), le Danemark (82,8%), la Suède (77,9%). Il est même inquiétant de voir que la Belgique est aussi dépassée, certes dans une moindre mesure, par des pays n'ayant qu'une langue officielle comme la France (56,7%) et l'Allemagne (34,5%).

Cette même étude (élèves du premier cycle du secondaire) nous indique qu'en 2015, 52,3 % des élèves francophones étudient le néerlandais alors que 99,0 % des élèves néerlandophones étudient le français.

Dans son eurobaromètre « les Européens et les langues » publié en 2005[2], la Commission européenne nous apprend que les 3 langues les plus parlées en dehors de la langue maternelle en Belgique sont l'anglais (52%), le français (44%) et l'allemand (25%).

Dans leur article, « La connaissance des langues en Belgique » publié en 2007[3], Victor Ginsburgh (ULB, UCLouvain) et Schlomo Weber (UCLouvain et Southern Methodist Unveristy, Texas) nous révèlent que 59 % des flamands connaissent le français alors que seulement 19% des Wallons connaissent le néerlandais.

Dans ce même article, on apprend que l'anglais est parlé par 52% de Flamands contre 17% de Wallons.

Au niveau CITE 2[4], plus de 99% des élèves de la FWB suivent un et un seul cours de langue, alors qu'en moyenne sur l'ensemble des états membres, 2% des élèves du niveau CITE 2 ne suivent pas de cours de langue, 37% en suivent un, mais 61% en suivent déjà deux[5]. En fonction de la filière d'enseignement, le nombre de périodes consacrés aux langues modernes diffère. En effet, dans l'enseignement général, un minimum de 6 périodes par semaine sont consacré aux langues modernes. Dans l'enseignement technique, ce minimum passe à 2 périodes en fonction du choix d'option. Dans l'enseignement professionnel, aucune

norme généralisée n'existe pouvant mener à l'inexistence de cours de langue dans ce type d'enseignement[6].

52,7% des offres d'emploi Actiris en 2016 contenaient des exigences linguistiques. Parmi celles-ci, 56,8% exigent la connaissance du néerlandais et du français alors que seulement 14,4 % exigent la connaissance de l'anglais uniquement[7].

En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a fixé comme objectif pour tous les citoyens européens l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge.

La connaissance d'une ou plusieurs langues en plus de sa langue maternelle est un atout non-négligeable sur le marché du travail.

L'étude d'Actiris sur les offres d'emploi nous montre d'ailleurs que la connaissance d'une langue étrangère (comprenez « autre que sa langue maternelle ») devient de plus en plus une condition à l'employabilité.

L'apprentissage des langues ne permet pas seulement de communiquer avec autrui, il permet aussi d'ouvrir les horizons vers d'autres cultures. Apprendre une langue, c'est se donner la possibilité de comprendre une culture et de s'ouvrir vers les autres communautés de notre pays.

L'apprentissage d'une langue étrangère, c'est aussi s'ouvrir le champ des possibles à l'époque d'une société mondialisée.

La connaissance de langues étrangères permet aux individus une liberté de choix de vie, qu'il soit personnel ou professionnel, bien plus large. C'est un véritable moyen d'émancipation de l'individu.

La Belgique est la capitale de l'Europe et l'impact du multilinguisme sur la cohésion sociale est positif. Le potentiel multilinguisme de notre pays, issus de la multiculturalité déjà

présente, pourra être réalisé au travers d'une réforme en profondeur de l'apprentissage des langues ;

L'Education formelle ne doit plus être le seul lieu d'apprentissage des langues. Il est temps de valoriser l'éducation non formelle dans le cadre de l'apprentissage des langues. Le terreau fertile que représente le tissu associatif francophone existe déjà. Le réel objectif est de permettre à ce dernier d'atteindre son plein potentiel dans le développement de stratégies d'apprentissage mixte mêlant éducation formelle et non-formelle.

Les Jeunes MR souhaitent l'apprentissage des langues dès la maternelle et a minima dès la 1ère primaire est un moyen de tirer vers le haut le niveau de langue de notre pays. Les chiffres en matière d'apprentissage précoce des langues dans des pays comme la Suède, la Finlande ou même le Luxembourg en sont la preuve. Ceci doit passer par une réforme des référentiels (maternel et primaire) et une réforme des socles de compétences (secondaire). A l'instar du Pacte pour un enseignement d'excellence, ces derniers devront être revus graduellement en commençant par le maternel.

L'obligation scolaire étant actuellement fixée à l'âge de cinq ans et afin de permettre un apprentissage des langues dès le plus jeune âge, les Jeunes MR appellent à ce que ce dernier puisse commencer dès la troisième maternelle. Cela permettra en outre à chaque enfant d'avoir accès à un apprentissage des langues de qualité sans pour autant creuser le déficit en termes de niveau de langue.

De plus, les disparités en termes d'apprentissage des langues en fonction du type d'enseignement (général, technique, professionnel) pourraient être atténuées au travers d'un apprentissage précoce des langues.

L'apprentissage des langues au fil de l'enseignement obligatoire devra tenir compte des différentes avancées en termes de pédagogie, mais également des recherches propres à l'apprentissage des langues.

- En maternelle, les parents seront amenés à choisir une première langue étrangère qui devra impérativement être une des langues officielles de notre pays. En Fédération Wallonie-Bruxelles les parents auront donc le choix entre le néerlandais ou l'allemand comme première langue. L'apprentissage de cette dernière se basera sur un objectif d'éveil à la langue au travers de divers moyens (jeux, histoires, chansons, apprentissage passif, …). Les méthodes d'enseignement holophrastique (se dit des langues dont la principale caractéristique est que toute une phrase s'exprime en un seul)[8] ou de la méthode TPR[9] (Total Physical Response – apprentissage basé sur l'écoute, l'observation et l'imitation) ont fait leurs preuves dans d'autres pays européens et devraient être une source d'inspiration en la matière. Additionnellement, l'inclusion d'acteurs de l'éducation non formelle dans le temps scolaire pourrait être un atout afin de permettre un apprentissage passif des langues.

- En primaire, l'apprentissage de la langue étrangère choisie en maternelle serait poursuivi. Un test de niveau serait mis en place en 1ère primaire afin de concrétiser la mise en place de cours de langues par niveau d'apprentissage.

- En secondaire, l'apprentissage des langues sera intensifié en fonction des cycles. En début de premier cycle, il sera demandé à l'élève et à ses parents de choisir une deuxième langue étrangère. Le choix se fera entre la deuxième étrangère officielle (comprenez « langue officielle hors langue maternelle et qui n'a pas été choisie en maternelle) et l'anglais.

- A l'entrée dans le deuxième cycle, le choix en termes de langue pourra être de choisir l'anglais pour les élèves qui n'ont pas encore commencé à l'apprendre. Pour les autres une 3ème langue étrangère pourra être proposée à la discrétion de l'école et en fonction des possibilités.

- Pour le troisième et dernier cycle du secondaire, Il sera possible d'envisager l'apprentissage d'une 4ème langue étrangère pour les élèves en section « langues fortes ».

  Dans le cadre d'un parcours d'apprentissage au fil de l'enseignement obligatoire, Les Jeunes MR sont convaincus de la nécessité de moderniser les méthodes d'enseignement

(Enseignement holophrastique, méthode TPR,...). Un travail devra être mené en la matière pour permettre aux professeurs plus de flexibilité dans l'organisation de leurs cours dans une optique de modernisation de l'apprentissage des langues.

Afin d'améliorer l'apprentissage des langues, des accords de coopération doivent être conclus entre les communautés afin de faciliter la mobilité des professeurs. Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée aux freins à cette mobilité comme l'écart salarial, la distance du lieu de travail etc.

Des programmes européens comme Erasmus+ ou le corps européen de solidarité ont acquis une certaine notoriété au travers des possibilités de mobilité internationale qu'ils permettent. Cependant, la mobilité intra nationale de jeunes est trop peu souvent mise en avant. Les Jeunes MR appellent à une valorisation de la mobilité entre communautés linguistiques permettant une meilleure connaissance des langues officielles tout en permettant aux jeunes de différentes communautés de se rencontrer et de collaborer dans le cadre de projets associatifs.

Étant convaincus que l'apprentissage des langues se fait aussi par l'immersion, les Jeunes MR appellent à la mise en place d'une plateforme intercommunautaire visant à faciliter les échanges linguistiques dans le cadre scolaire et extrascolaire. Cette plateforme pourrait également aider les jeunes désireux de trouver un job étudiant dans une autre communauté afin de parfaire leur apprentissage.

Sources :

http://languageknowledge.eu/fr/countries/belgium
https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/ebs/ebs_237.fr.pdf
https://www.researchgate.net/publication/24110029_La_connaissance_des_langues_en_Belgique
https://www.actiris.brussels/media/cmvjlkqx/exigences-et-connaissances-linguistiques-_-octobre-2017-h-C0B7B599.pdf

http://www.dri.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=72f8d5b47339434358de4694ca7ef97b42045d65&-file=fileadmin/sites/dri/upload/dri_super_editor/dri_editor/documents/Education/L_apprentissage_des_langues.pdf

---

[4] Classification internationale type de l'éducation (CITE). CITE 2 correspond au premier cycle de l'enseignement secondaire.

[5] Mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'apprentissage des langues, p. 10, ULg et FWB

[6] Mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'apprentissage des langues, p. 9, ULg et FWB

[8] Holophrase : phrase qui, ne se décomposant pas, se rapporte à une situation prise dans son ensemble. (https://www.cnrtl.fr/definition/holophrase//1) . Le Cambridge Dictionary le définit comme un mot qui exprime une idée complexe, utilisés principalement par les jeunes enfants lorsqu'ils apprennent à parler. (https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/holophrase)

[9] Total Physical Response, est une méthode mise au point par James Asher à la fin des années 1960 en Californie. Le principe de cette méthode est l'apprentissage en écoutant, en observant et en faisant (en imitant). La technique du TPR permet d'associer le langage et le mouvement physique. L'instructeur donne des 'commandes' en langue cible tout en faisant ce qu'il dit. L'apprenant réagit en exécutant ces commandes. Cet apprentissage par imitation permet aux apprenants d'associer le sens d'une action avec des mots / avec une phrase. Un tel apprentissage passif ne fait évidemment pas appel à un cours explicite des règles de grammaire. Tout se déroule sous forme de jeu, de la façon la plus naturelle possible. (https://lefrancaisillustre.com/tpr-pour-un-apprentissage-natu-rel-deslangues/#:~:text=Le%2

0TPR%2C%20ou%20Total%20Physical)